

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
D'AUBERIVE VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS**

**PROCES-VERBAL FAISANT OFFICE DE COMPTE RENDU
Vendredi 15 avril 2022 à 18h30
Au siège de la CCAVM – Prauthoy**

Ordre du jour

1	VOTE DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17/03/2022	2
2	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	2
2.1	INSTALLATION CONSEILLER COMMUNAUTAIRE COMMUNE D'AUGEURRES	2
2.2	INSTALLATION CONSEILLER COMMUNAUTAIRE COMMUNE DE VILLEGUSIEN LE LAC	3
3	COMMANDE PUBLIQUE	3
3.1	MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX : MISE AUX NORMES ET REHABILITATION DE LA MAISON DE COURCELLES A SAINT- LOUP-SUR-AUJON- AVENANT N°3 LOT 9 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE ET AVENANT 2 EN MOINS-VALUE LOT 1 DEMOLITION GROS ŒUVRE	3
4	ENFANCE JEUNESSE	4
4.1	CONVENTION D'ACCUEIL ET/OU DE FOURNITURE DE REPAS PAR LE SERVICE DE RESTAURATION DU COLLEGE DE PRAUTHOY	4
5	FINANCES	5
5.1	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021.....	12
5.2	APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021	13
5.3	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL 800-00.....	14
5.4	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET SPANC 804-00	15
5.5	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET REOM B818-00	16
5.6	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET FERME THERAPEUTIQUE B809-00	16
5.7	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE FRICHE INDUSTRIELLE DE VAILLANT B840-00.....	17
5.8	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE POLE COMMERCIAL D'AUBERIVE B835-00	17
5.9	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET CASERNES GENDARMERIES B864-00	18
5.10	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE LA CROIX ROUGE B865-0019	19
5.11	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE FROMAGERIE GERMAIN B875-00	19
5.12	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES B810-00	20
5.13	VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE- ANNEE 2022.....	21
5.14	VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022.....	21
5.15	APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS POUR LA NOMENCLATURE M57.....	22
5.16	FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU PRORATA TEMPORIS POUR LES BUDGETS AYANT ADOPTE LA NOMENCLATURE M57	23
6	QUESTIONS DIVERSES.....	25

L'an deux mil vingt-deux , le quinze avril, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Laurent AUBERTOT, élu aux fonctions de Président.	
Etaient présents : Laurent AUBERTOT ; Jean-Claude VOLOT ; Anita BOURRIER ; François BERTRAN ; Patrick MIELLE ; Samuel LENOIR (pouvoir Nicolas LENOIR) ; Sabine PERCHIKOFF ; René MECHET ; Bernard CHAUDOUET ; Sylvie BAUDOT ; Michel RENARD ; Eric TRIBOULET ; Jérôme CLOOTENS ; Jean-Michel RABIET ; Patrice PARISEL ; Jean-Paul ANDRIOT (pouvoir Yves VAILLANT) ; Régis BIZINGRE ; Nicolas HERARD ; Olivier OLIVEIRA-CRUZ (pouvoir Stéphane CHAPPELLIERE) ; Evelyne KENSIER (pouvoir Marie-Joséphine MAUCOLIN) ; Sylvie BERTHENET ; Vincent MEGA (pouvoir Philippe CAVIN) ; Patrick VARNEY ; Yoann LAURENT ; Philippe RACHET ; Patricia ANDRIOT ; Isabelle MIOT (pouvoir Corinne PROJEAN) ; Rémi BLOT ; Patrice PUYPEROUX ; Kévin BOULY ; Thomas AUVIGNE ; Florent CADET (pouvoir Philippe SEMELET) ; Alexandre MOLIARD (pouvoir Virginie JANNAUD) ; Franck ADAM ; Sophie SALIHI ; Edith SELLAL ; Stéphane BEGUINOT (pouvoir Jean-Paul BIDAUT) ; Gilles SIMON ; Thomas VOILLEQUIN ; Claire COLLIAT ; Jean-Paul PAGEARD ; Patrice DUMARTIN ; Anne-Cécile DURY ; Edmond ROCOPLAN ; Marie-Josèphe DELAITRE ; Lionel BLANCHOT ; Jean-Pierre GOUSTIAUX ; Magali CARTAGENA (pouvoir Cindy MENU) ; Armelle SIMON ; Joël DEMANGE ; Lambert COTHENET ; Eric MIELLE ; Roseline BERNARD.	
Etaient excusés : Jean-Paul BIDAUT ; Yves VAILLANT ; Stéphane CHAPPELLIERE ; Marie-Joséphine MAUCOLIN ; Philippe CAVIN ; Corinne PROJEAN ; Serge DURAND ; Virginie JANNAUD ; Cindy MENU ; Philippe SEMELET ; Nicolas LENOIR.	
Secrétaire de séance : Edmond ROCOPLAN	
Date de la convocation : 08/04/2022	

1 VOTE DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17/03/2022

Voté à l'unanimité

2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2.1 Installation conseiller communautaire commune d'Aujeurres

Délibération 012-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	63	0

VU la délibération n°026/20 en date du 16 juillet 2020 portant sur l'installation du Conseil Communautaire et l'élection du Président de la CCAVM,

VU la démission de Monsieur Frédéric POTTIER, Maire de la Commune d'Aujeurres et Conseiller Communautaire, VU la délibération n°09/2022 portant sur l'installation des nouveaux Conseillers Municipaux de la Commune d'Aujeurres,

VU la délibération n°10/2022 portant sur l'élection de Madame BOURRIER Anita en tant que nouveau Maire de la Commune d'Aujeurres en date du 1^{er} avril 2022,

VU la délibération n°12/2022 portant sur l'élection de Monsieur MUGNIER Alain en tant que Premier Adjoint,

Monsieur le Président indique qu'il convient d'installer les nouveaux représentants de la Commune d'Aujeurres, au sein du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de l'installation de Madame Anita BOURRIER, Maire de la Commune d'Aujeurres, en qualité de Conseiller Communautaire titulaire ;
- PRECISE que Monsieur Alain MUGNIER, 1^{er} adjoint acquiert, la qualité de Conseiller Communautaire suppléant

2.2 Installation conseiller communautaire commune de Villegusien Le Lac

Délibération 013-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	3	59	1

VU la délibération n°026/20 en date du 16 juillet 2020 portant sur l'installation du Conseil Communautaire et l'élection du Président de la CCAVM,

VU la démission de Monsieur Guy CUENIN, Conseiller Municipal de la Commune Villegusien Le Lac et Conseiller Communautaire de la CCAVM,

VU la position de Monsieur Eric MIELLE sur la liste des candidats au Conseil Communautaire de la CCAVM pour représenter la Commune de Villegusien Le Lac,

Monsieur le Président indique qu'il convient d'installer le nouveau représentant de la Commune de Villegusien-Le-Lac, suivant la liste des candidats au Conseil Communautaire de ladite Commune, au sein du Conseil Communautaire de la CCAVM.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- PRENDRE ACTE de l'installation de Monsieur Eric MIELLE, Conseiller Municipal de Villegusien Le Lac, en qualité de Conseiller Communautaire titulaire.

3 COMMANDE PUBLIQUE

3.1 Marché public de travaux : mise aux normes et réhabilitation de la Maison de Courcelles à Saint-Loup-sur-Aujon- avenant n°3 Lot 9 Chauffage ventilation plomberie et avenant 2 en moins-value lot 1 Démolition Gros œuvre

Délibération 014-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	63	0

Une plus-value est constatée sur le lot n°9 Chauffage ventilation plomberie, relatif aux travaux de mise aux normes et réhabilitation de la Maison de Courcelles à Saint-Loup-sur-Aujon, suite à la fourniture et la pose de receveurs de douche adaptés au sol souple.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire d'adopter les modifications suivantes au marché de travaux initial :

Modification en cours d'exécution n°3, lot n°9 Chauffage ventilation plomberie, attribué à la SARL Linotte :

- Montant de base du marché initial : 261 147.87 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : 5 968.41€ HT (Soit 2.29 % du montant du marché initial)
- Montant de l'avenant n°2 : sans incidence financière
- Montant réactualisé : 267 116.28 € HT (hors révisions)
- **Montant de l'avenant n°3 : 5 864.33€ HT (Soit 4.53 % du montant du marché initial)**
- **Montant réactualisé : 272 980.61 € HT (hors révisions)**

Par ailleurs, une moins-value est constatée sur le lot n°1 démolition gros œuvre, relatif aux travaux de mise aux normes et réhabilitation de la Maison de Courcelles à Saint-Loup-sur-Aujon, suite au bilan financier de la phase 2. Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire d'adopter les modifications suivantes au marché de travaux initial :

Modification en cours d'exécution n°2, lot 1 Démolition Gros oeuvre, attribué à la SARL VALENTI:

- Montant de base du marché initial : 153 253.06 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : - 1212.62 € HT (Soit -0.71 % du montant du marché initial)
- Montant réactualisé : 152 040.44 € HT (hors révisions)
- **Montant de l'avenant n°2 : -7 843.28€ HT (Soit -5.91 % du montant du marché initial)**
- **Montant réactualisé : 144 197.16 € HT (hors révisions)**

**Le conseil communautaire
après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE les avenants susmentionnés,
- RAPPELE le montant total de l'opération après validation desdits avenants :

LOTS	Entreprises	TOTAL initial HT	Révisions HT	Avenant N°1	Avenant N° 2	Avenant N° 3	TOTAL HT réactualisé	Pourcentage évolution
Lot 1 : démolition/ gros oeuvre	SARL VALENTI	153 253,06 €	2 103,72 €	- 1 212,62 €	- 7 843,28 €		146 300,88 €	-5,91%
Lot 2 : Charpente, couverture , zinguerie	SARL HDH	128 461,97 €	3 086,38 €	2 776,87 €	8 289,40 €	35 513,84 €	178 128,46 €	36,26%
Lot 3 : Menuiseries extérieures PVC - Alu - Métallerie	SARL VITREY Menuiserie	66 500,00 €	1 182,64 €				67 682,64 €	0,00%
Lot 4 : Menuiserie intérieure bois alu	SARL VITREY Menuiserie	210 623,16 €	1 425,36 €				212 048,52 €	0,00%
Lot 5 : Platerie, Plafonds, Isolation	SAS COTTARD	129 796,53 €	1 060,92 €				130 857,45 €	0,00%
Lot 6 : Carrelage - Faïence	SARL Joffroy Carrelage	27 612,12 €	37,99 €	680,00 €			28 330,11 €	2,46%
Lot8-Sols Souples	SA TESTEVIDE	32 218,25 €		3 129,75 €			35 348,00 €	9,71%
Lot 9 : Chauffage - Ventilation - Plomberie	SARL Linotte	261 147,87 €	2 070,37 €	5 968,41 €	5 864,33 €		275 050,98 €	4,53%
Lot 10 : Electricité	SNEF	249 072,85 €	2 214,06 €				251 286,91 €	
Lot 12 : VRD - Aménagements extérieurs	SAS DUPONT TP	50 658,70 €					50 658,70 €	
TOTAL		1 309 344,51 €	13 181,44 €	11 342,41 €	6 310,45 €	35 513,84 €	1 375 692,65 €	4,06%

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4 ENFANCE JEUNESSE

4.1 Convention d'accueil et/ou de fourniture de repas par le service de restauration du Collège de Prauthoy

Arrivée de Monsieur Dominique CAETANO

Délibération 015-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	32	5	27

Compte tenu que le collège Les Vignes du Crey de Prauthoy – Le Montsaigeonnais dispose d'un service de restauration scolaire ;

Et dans la mesure où la capacité d'accueil de la demi-pension le permet et parce que le collège, établissement public local d'enseignement, est une structure importante pour le territoire, l'assemblée départementale a décidé de permettre aux EPCI de bénéficier desdits équipements pour assurer la restauration des élèves des écoles concernées.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signature d'une convention tripartite à intervenir entre le Département de la Haute-Marne, le Collège Les Vignes du Crey et la CCAVM qui réglera les différentes modalités d'accueil et/ou fournitures de repas élaboré par le service de restauration dudit collège.

**Le conseil communautaire
après en avoir délibéré avec 32 voix contre, 5 voix pour et 27 abstentions :**

- N'APPROUVE PAS les termes de la convention qui permet de reconduire non seulement l'accueil de jeunes commensaux au sein même du collège (élèves de Prauthoy) mais aussi la fourniture de repas pour les services de restauration scolaire des écoles de Cusey, Esnoms au Val, Prauthoy et Vaux sous Aubigny ainsi que toutes les modalités nécessaires au bon fonctionnement.
- N'AUTORISE PAS le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.
- PRECISE que compte-tenu des remarques du Conseil Communautaire, des discussions nouvelles vont être engagées avec les parties concernées.

Une discussion s'engage sur les termes de cette convention et sur le fait que les remarques amendant la convention initiale ne soient pas prises en compte.

Intervention de Jean Michel Rabiet : La convention telle que présentée est valable dans la mesure où une dynamique existe au collège de Prauthoy sur l'utilisation des circuits courts, la relation avec les producteurs locaux et la mise en valeur de la qualité des produits.

Par ailleurs le Département ne veut pas faire de distinction entre les différents collèges qu'il gère.

Intervention de Claire Colliat : un cahier des charges contraignant a été imposé aux autres prestataires qui fournissent les cantines du territoire et la Communauté de Communes doit avoir le même degré d'exigences pour le collège de Prauthoy.

Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais

Intervention de Patricia Andriot : si la CCAVM adhère à un projet, la signature de cette convention ne peut être signée en l'état. Par ailleurs, le PAT (Programme alimentaire territorial) pour lequel l'Etat a donné 750 K€ ne figure pas dans la convention.

5 FINANCES

Avant le vote des différentes délibérations budgétaires, une présentation est effectuée.

Un comparatif entre les années 2014 et 2021 est présenté (cf tableau 1) Au cours de cette période, La CCAVM a vu ses dépenses annuelles augmenter de 1358 k€ du fait :

- * des hausses des dépenses normales : 480 k€
- * au titre des dépenses exceptionnelles mais récurrentes : 240 K€
- * au titre des prises de compétences nouvelles : 360 K€

La CCAVM a également perdu, sur la période 2014-2021, 278 K€ de DGF par la contribution au redressement des finances publiques.

La CCAVM est désormais contributeur du FPIC, elle était bénéficiaire en 2014.

Au niveau des recettes, la CCAVM a perçu 400 k€ de fiscalité, instauré la GEMAPI avec un produit de 35 000€. Sur la période, la fiscalité a augmenté une seule fois en 2016 (+ 6 %).

Avec l'augmentation des autres ressources (produits de services, loyers, participations diverses), la CCAVM a récupéré 737 k€ de recettes.

On aboutit par conséquent à un différentiel annuel négatif de 620 k€, correspondant à la réduction de notre capacité de financement.

Ensuite, les propositions d'économies de la commission des finances ont été avancées.

Tout d'abord, au niveau de la masse salariale, deux projections ont été étudiées par la commission des finances. (cf tableau 2)

- Projection 1 : avec une évolution moyenne de 4 % recettes déduites de la masse salariale avec les arbitrages explicités dans le tableau présenté.

Le budget des transports n'est pas concerné par ces projections du fait des problématiques particulières à ce service.

- Projection 2 : avec une évolution moyenne de 3 % recettes déduites avec les mêmes arbitrages que la première proposition ainsi que :
 - non recrutement Responsable ST Référent PTRTE (poste créé par délibération du 16/12/2021)
 - non renouvellement poste Chargé de communication > 1/09/22 (fin de contrat)

Le choix de la commission des finances s'est porté sur la projection n°2 qui représente une économie de 55 000 € du fait de l'abandon des deux recrutements précités.

Ensuite, au niveau des économies sur les autres postes, les choix d'économies proposés par la commission des finances représentent environ 90 000 €. Ajoutés aux économies sur les salaires, le gain est porté 144 643 €. (cf tableau 3)

On y trouve :

- la diminution des achats de livres en médiathèques
- la diminution des subventions aux associations
- la diminution du contingent d'aide sociale de 30 %
- l'augmentation de la prise en charge du FPIC par les communes à 75 %

Ce gain est réduit par les prises de compétence 2022 (mobilité et rivières), par l'augmentation des participations aux partenaires de la collectivité et par les surcoûts énergies à envisager, pour un montant de 92 566 €.

Des recettes supplémentaires ont également été arbitrées par la commissions des finances :

- la refacturation à 100 % de la mutualisation relative à la voirie sur le secteur d'Auberive
- la réduction de la subvention transport
- la refacturation du loyer de la Tour des Vilains à l'association.

Le différentiel permet d'obtenir des ressources supplémentaires de 108 477 €.

Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais

En appliquant une hausse de fiscalité de 8% et en portant la GEMAPI à 60 000 € (+25 k€), la marge supplémentaire serait de 238 498 €, ce qui porterait les ressources totales à 346 975 €.

Ces inscriptions budgétaires permettraient de disposer d'un autofinancement brut de 396 985,76 €, pour faire face au remboursement du capital des emprunts annuels de l'ordre de 200 K€ et des travaux récurrents de voirie de 200 k€

En tenant compte des possibles économies de gestion, ce scénario permettrait d'équilibrer le budget sans puiser sur les réserves.

A noter que les possibilités de hausses fiscales à partir de 2023 risquent de s'avérer plus difficiles, une autre partie des impôts de production pouvant être supprimée (donc annulée pour les entreprises et compensée pour l'EPCI, sans revalorisation des bases),

L'augmentation de la fiscalité permettrait également l'amélioration du classement national vis-à-vis du FPIC donc la possibilité de limiter le prélèvement.

Par ailleurs le Président expose que ces hausses n'excéderont pas une hausse par foyer de l'ordre de 30 à 50 € pour les propriétaires de leur bâti et elles arrivent après la suppression de la TH et d'une partie des impôts de production qui ont été bien plus importantes.

Intervention de Rémi Blot : Une réponse à une question au Sénat expose que l'on ne peut pas retirer le contingent d'aide social aux communes qui en bénéficient.

La question sera posée à l'association des Maires et à la Préfecture.

Intervention de Philippe Rachet : le mariage des trois communautés de communes s'est fait dans l'urgence dans la mesure où à cette période, la fusion était intéressante pour les trois territoires.

Aujourd'hui, une modification statutaire est à travailler, afin de pouvoir discuter d'économies.

Un fonds de péréquation entre communes riches et communes pauvres pourraient être mis en place.

Il souhaite un engagement du Président sur la marche à suivre pour remettre à plat les compétences, d'ici la prochaine réunion de conseil.

Intervention de Patricia Andriot : Le développement du territoire passe par la communauté de communes et des compétences supplémentaires ont été prises ces dernières années sans mettre les communes à contribution.

La fiscalité peut difficilement ne pas augmenter, mais il faut démontrer que la CCAVM fait des efforts pour les familles (cantine à 1 €, services...).

Intervention de Bernard Chaudouet : c'est une mauvaise année pour augmenter la fiscalité. Pour lui, il serait nécessaire de redonner la compétence voirie et la contribution SDIS aux communes.

Intervention de Jean Paul Pageart : il ne faut pas revenir sur les économies proposées par la commissions des finances et voter ou non le budget tel qu'il est présenté. Il est également nécessaire de faire des économies structurelles et pour cela revoir les statuts est une nécessité.

Intervention Joël Demange : n'est pas favorable au blocage de l'évolution des salaires.

Intervention de Patrick Varney : il est nécessaire de prioriser les travaux d'investissement et de les lisser dans le temps.

Le retour des compétences aux communes pourrait être une alternative, sachant qu'il faut anticiper la prise de compétence eau et assainissement.

Pour les lui, les économies sur les salaires, les subventions aux associations et sur les familles ne sont pas concevables.

Intervention d'Olivier Oliveira : il est nécessaire d'augmenter la fiscalité et voter les économies proposées pour continuer le développement du territoire.

Suite à ces discussions, la réduction du contingent d'aide social, l'augmentation de la prise en charge du FPIC et la refacturation à 100 % de la mutualisation de la voirie pour les communes du secteur d'Auberive ne sont validées.

L'abandon des recrutements de chargé de communication et de responsable des services techniques / référent PTRTE est actée.

Une révision des statuts est sollicitée et sera travaillée dans les mois à venir.

Concernant l'augmentation de fiscalité, le Président soumet au vote une augmentation des taux de 8 % et une augmentation du produit de la GEMAPI de 25 000 €. Avec 22 voix pour sur 64 votants, l'augmentation n'est pas validée par le conseil.

Il soumet ensuite au vote une augmentation des taux de 5 % et une augmentation du produit de la GEMAPI de 25 000 €. Avec 39 pour, 16 contre et 5 abstentions, l'augmentation est actée par le conseil communautaire.

Présentation des budgets annexes

Budget annexe Gendarmerie

Partie caserne de Longeau :

L'exploitation normale du budget annexe génère un gain de 7 473 € en 2022 (28 030 € de loyer pour 20 557 € de charges courantes et d'emprunt).

Une enveloppe de 500 € est prévue pour travaux imprévus et 730 € de frais d'emprunt suite à la dernière contractualisation.

Pour la partie gendarmerie d'Auberive :

Le montant total de l'opération se porte à 2 050 000 € HT (terrain compris), financée à 60/70 % par l'Etat, le GIP, le Ministère de l'intérieur et le Département.

Le reste à charge est financé par un emprunt d'un montant de 730 000 € maximum, équilibré par un loyer versé par la Gendarmerie.

En 2021, réalisation de maîtrise d'œuvre pour 23 526,59 € pour la partie caserne.

En 2022, inscription d'un montant de 1 629 000 € de travaux comprenant la totalité de l'opération (logements+ caserne) à présent intégrée sur le budget annexe.

Inscription des financements associés et de l'emprunt en recette.

Budget annexe Friche Vaillant

L'exploitation normale de ce budget génère une perte de 4 190 € par an (21 062 € de loyers pour 25 252 € de charges courantes et d'emprunt).

En investissement, il a été réalisé en 2021 des travaux de peinture pour 3500 € HT.

Budget annexe Pôle commercial AUBERIVE

L'exploitation normale fait apparaître une perte de 1 700 € par an (4 800 € de loyers contre 6 577 € d'emprunt et taxes).

Intervention Jean Claude VOLOT : A la fin du présent bail, il serait nécessaire de réajuster le loyer au montant de l'emprunt.

Budget annexe Ferme Thérapeutique

Le fonctionnement normal de ce budget permet de dégager un excédent annuel d'environ 12 000 €, hors 4000 € pour travaux d'entretien ou de réparation imprévus de réserves travaux (64 000 € de loyers pour 55 262 € d'emprunt et de charges de fonctionnement).

En 2021, en investissement, des études de faisabilité relatives aux travaux contre la légionellose ont été réalisées pour un montant de 10 944 €.

En 2022, les travaux de modification du circuit d'eau permettant d'éviter la légionellose sont inscrits pour 26 000 €.

Fin 2022, l'excédent cumulé à reporter sera donc porté à environ 64 000 € (78 000 € d'excédent cumulé fin 2021 + 12 000 € de gain dû à l'exploitation normale – 26 000 € de travaux nouveaux).

Budget annexe La Croix rouge II

L'exploitation normale génère un quasi équilibre.

Une subvention d'équilibre du budget général de 3 939 € sera à inscrire pendant la durée de l'emprunt soit jusqu'en 2030. Il ne s'agit pas d'une perte mais d'un décalage d'encaissement des loyers par rapport au paiement de l'emprunt.

Budget annexe Fromagerie Germain

L'exploitation normale génère un équilibre entre les charges et les loyers.

Est inscrit en dépenses d'investissement le remboursement de l'avance remboursable au département pour la zone champ Miolin pour 13 968 €.

En recettes est inscrit le fonds de concours de la commune de Le Montsaugonnais pour 9 696 €, pour la prise en charge d'une partie du terrain.

Une subvention d'équilibre du budget général de 71 118 € sera néanmoins à inscrire pendant la durée de l'emprunt. Il ne s'agit pas d'une perte mais d'un décalage d'encaissement du premier loyer par rapport au paiement de la première échéance. La fromagerie Germain ayant investi les locaux au 1^{er} mars 2018, le premier loyer versé correspond à un tiers de l'échéance d'emprunt payée. Les deux tiers restants seront réglés à la fin du crédit-bail.

Budget annexe ZAE Longeau-sud, pour la partie relative aux travaux sur la zone

En 2021, la vente avec la société HIDRELEC a été signée pour un montant de 35 528 €.

En 2022, une prévision de travaux de viabilisation après commercialisation est inscrite pour 60 000 € correspondant à la viabilisation des parcelles vendue à la Commune de Longeau pour le SDIS, à celle vendue à RAGOT Automobile et à celle vendue à HIDRELEC.

En recettes, un projet de vente à une entreprise de transports est prévu pour 55 000 €.

La subvention d'équilibre 2022 à inscrire sera de 221 220,05 €.

Budget annexe ZAE Langres-sud

En 2021, la participation à l'investissement correspondant aux travaux d'aménagement liés à la vente d'une parcelle à la société Berthet a été réglée au PETR pour 5 048 €.

En 2022, sont inscrits les frais d'extension de zone pour 129 700 €, la mise en place de signalétiques et molocks pour 10 000 €.

En recette, il est inscrit la vente de terrains à Vingeanne Transports pour 78 000 €.

L'excédent cumulé la fin de l'année 2022 se portera à 215 224 €.

A noter qu'à compter de 2022 la zone de Langres Sud, gérée jusqu'alors par le PETR, est transférée à la CCAVM pour un portage direct des travaux d'aménagement liés aux ventes futures (viabilisation, voirie...).

Budget annexe REOM

Ce budget génère un déficit de 1 165 € sur l'exercice 2021, ce qui porte l'excédent cumulé à 8544,71€, permettant de financer les impayés cumulés depuis 2011.

En 2022, passage à la redevance incitative, la cotisation du SMICTOM est portée à 708 050 €, soit une baisse de 9,5 % par rapport à 2021.

Les frais de gestion s'élèvent à environ 13 000 €.

Les impayés depuis 2011 représentent 1 % du budget global.

Les redevances attendues se portent à 728 000 € environ en 2022.

Budget annexe SPANC

En 2021, 158 contrôles ont été effectués.

Montant dépensé 16 599 € au prestataire

Montant facturé : 21 066 € en redevance (frais de gestion en sus)

En 2022, ce budget s'entend sur une année complète, soit une réalisation de 400 contrôles :

- Facturation prestataire : 37 500€
- Redevance attendue : 42 000 € (frais de gestion en sus)

Présentation du budget des transports scolaires

Ce budget génère un déficit de fonctionnement de 45 843 € sur l'exercice 2021.

Les charges à caractère général sont maîtrisées en 2021. Elles représentent 698 739 € pour 626 619 € de recettes dont 513 104 € de subvention région.

Le budget 2021 a généré moins de dépenses de carburant, et moins de masse salariale que prévu, s'expliquant par des sorties non réalisées du fait de la crise sanitaire.

En 2022, les charges de fonctionnement et de personnel augmentent de 27 % par rapport aux réalisations 2021 et de 14 % par rapport au prévisionnel 2021.

Le poste carburant connaît une augmentation de 30 % par rapport au prévisionnel 2021.

L'entretien reste stable mais élevé avec une enveloppe de 130 000 €.

Au niveau de la masse salariale, il est proposé une augmentation de 50 000 € par rapport au budget prévisionnel 2021 :

- 20 000€ d'augmentation de salaire des conducteurs (emplois en tension, problème de recrutement, courrier collectif demandant une revalorisation des salaires)
- 3 000 € de revalorisation valeur du point
- 18 000 € de remplacement dont congé maternité
- 9 000 € heures complémentaires (suite aux sorties, remplacements, absences...)

Les recettes de fonctionnement financent, en 2022, 77 % des charges de fonctionnement.

Le reliquat correspond à la prise en charge par le budget principal de la CCAVM d'un montant de 285 000 € en 2022.

Cette subvention pourra être minorée en fin d'année 2022, en fonction des négociations des subventions à la hausse avec la Région.

La commission des finances a également proposé la facturation d'une partie du reste à charge par les familles de collégiens et/ou de lycéens.

Un travail sur la réduction des coûts d'entretien est engagé sur 2022, avec notamment :

- un renouvellement plus régulier des bus, qui permettrait par ailleurs une augmentation des recettes de fonctionnement suite à la vente de bus plus récent.
- une extension de garantie à prévoir dans les marchés
- un service d'entretien en régie pour effectuer les entretiens de premier niveau et ainsi réduire le coût de la main d'œuvre.

En investissement, en 2021, 2 cars ont été achetés pour 381 600 € dont un financé par un emprunt.

En 2022, il est prévu l'achat d'un car de 33 places pour 150 000 €.

Au vu de l'excédent cumulé total, et avec en moyenne, deux cars achetés par an, la collectivité n'aura pas besoin de recourir à l'emprunt jusqu'en 2025 au moins.

Présentation du budget général

Fonctionnement- dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement se portent en 2021 à 4 822 671,22 € soit 87,17 % de réalisation par rapport au BP 2021, hors réserves et financement des budgets annexes.

En 2022, les dépenses réelles augmentent de 7 % par rapport au réalisé 2021. Cette augmentation est à relativiser car prend en compte :

- la mutualisation des serveurs et du personnel refacturé à 100 % : 137 000 €
- les prestations PSE et Etude PVD financées à 100 % : 60 000 €

Si l'on retire ces dépenses : augmentation de 5 % par rapport à CA 2021 soit moins que l'inflation.

Charges à caractère général

Les réalisations 2021 sont conformes aux prévisions budgétaires, un réalisé égal à 72 % du budget prévisionnel 2021, montant réalisé de 1 409 893,21 €.

En 2022, ce chapitre de porte à 1 850 156,24 € soit + 30 % par rapport à CA 2021 car :

- certaines dépenses sont non réalisées en totalité sur l'année 2021 et intégrées à 100 % sur 2022 ,
- une partie des prestations effectuées en délégations (cantine, périscolaires et micro crèche) étaient comptabilisées en 2021 dans le chapitre subvention et sont totalement comptabilisées dans le présent chapitre en 2022.

En détail :

- Le poste participation activités scolaires en 2021 périscolaires, spectacles culturels, repas cantines + participation transports : 38 000 € non consommés correspondent aux sorties scolaires non effectuées du fait de la crise sanitaire (transports et activités),
Sur l'année 2022, l'augmentation correspond aux repas cantine d'Auberive et de Saint Loup qui l'an passé étaient comptabilisés sous la forme d'une subvention et dépendaient d'un autre chapitre,
- Le poste sorties et transports scolaires est inscrit pour une année entière, sans perturbation de la crise sanitaire,
- Le poste fluide et consommables augmente entre 2021 et 2022 du fait de l'augmentation du prix du fioul et carburant : + 35 000 €
- En 2022, l'enveloppe dédiée à l'acquisition de livres pour les médiathèques est diminuée de 50 %,
- En 2022, les délégations de services publics périscolaires, extrascolaires et micro-crèches augmentent de 12 947 € par rapport à 2021,

Pour rappel en 2021, ces prestations sont comptabilisées sur 2 chapitres détaillés comme suit :

DSP 2021 435 633,61 €

Convention d'objectifs 2021	<u>174 222,95 €</u>
Total 2021	609 856,56 €

DSP 2022 622 803 €

- L'entretien des voies comprend les prestations de fauchage, élagage, balayage et la fourniture d'enrobé pour les nids de poule. En 2021, 55 907 € ont été réalisés pour les prestations effectuées par les entreprises (dont 8 000 € pour l'entretien des chemins de randonnées). En 2022, une diminution de l'enveloppe à 43 000 € est prévue pour ces prestations (y compris les chemins de randonnées) et 15 000 € sont prévus pour la fourniture de voirie des années 2021 (du fait de la réception tardive de la facture) et 2022,
- En 2022, augmentation de 10 000 € pour les locations mobilières correspondant à l'hébergement du serveur mutualisé pour les communes adhérentes et qui sera refacturé à 100 %. Pour le reste, dépenses identiques entre 2021 et 2022 et correspondant au loyers de la Maison France Services, de la Tour des Villains à Montsaugéon, de l'agence postale de Longeau et de l'hébergement du serveur et du logiciel enfance de la CCAVM,
- Le poste cotisations comprend notamment la cotisation à Aqualangres pour environ 45 000 €,
- En 2022, poursuite des animations et de la communication dans le cadre des Petites Cités de Caractères financées à 80 % par le dispositif Leader et la Région,
- En 2022 est prévue la création d'un nouveau site internet et l'impression de deux gazettes pour un montant de 13 160 €. L'enveloppe n'avait pas été utilisée en 2021.

Pour les charges de personnel

Les réalisations sont conformes aux prévisions budgétaires, soit un réalisé égal à 99 % du budget prévisionnel 2021. Montant réalisé : 1 615 127,44 €.

Année 2022 : projection n° 2, soit une augmentation de 4.1% sans déduction des recettes et 3.5 % en prenant en compte le coût total.

Poste de gestion courante

Ce poste correspond aux cotisations, contributions et subventions et représente en 2021 à 1 326 258 €, soit une réalisation de 93 % hors équilibres des budgets annexes pour 451 930 €.

En 2022, la prévision est de 1 146 209 € du fait de la fin des conventions d'objectifs périscolaire, micro crèches et cantine reportées dans le chapitre précédent.

La subvention du budget transports baisse de 44 000 € en 2022.

Les subventions aux associations diminuent de 26 000 € par rapport à l'enveloppe de départ et de 16 000 € par rapport aux versements 2021 sachant que toutes les subventions n'ont pas été appelées du fait de la crise sanitaire. Les participations aux organismes extérieures connaissent une augmentation de 60 000 € s'expliquant notamment par :

- l'augmentation annuel du SDIS : + 11 000 €
- l'augmentation de la participation du PETR : +13 000 €
- la prise de compétence mobilité : + 30 000 €
- l'adhésion au SARE : + 3 700 €
- l'augmentation des syndicats de rivière dont l'adhésion au syndicat des 6 Rivières : 2 750 €

Les atténuations de produits

Le FNGIR se monte à 322 367 € en 2022 ; il s'agit d'une somme désormais figée, qui correspond à une correction de la réforme de la TP.

Une enveloppe de 69 000 € est inscrite en 2022 pour le FPIC 2022, sur les mêmes bases que 2021.

Fonctionnement-recettes

Les recettes réelles 2021, hors réserves et opérations d'ordres, se portent à 5 196 349,06€ soit 93 % du prévisionnel réel.

En 2022, elles augmentent de 5 % avec prise en compte des recettes de mutualisation, des études financées à 100 %. Si l'on retire ces recettes, l'augmentation est de 2 %.

Produits des services :

En 2021, ce poste se porte à 423 120 € de réalisation, soit 81 % du BP 2021.

En 2022, ce poste augmente de 5 % par rapport au réalisé 2021 et se monte à 445 336 €.

On trouve dans ce chapitre :

- les participations des familles au titre des cantine, qui diminuent en 2022, du fait de la mise en place de la cantine à 1 €. Le manque à gagner est versé par l'Etat dans le chapitre participations et subventions,
- La vente d'eau sur la zone de Longeau Sud pour 20 346 €,
- la refacturation à 50 % du personnel voirie mis à disposition des communes du secteur d'Auberive qui adhéraient au Syndicat mixte,
- Le financement des Agences postales de Longeau et Prauthoy,
- La refacturation de la mutualisation : besoins nouveaux en personnel en 2021 et refacturés en 2022 pour 115 000 € et prévision de la refacturation du serveur et du logiciel comptabilité aux communes adhérentes en 2022 pour 24 000 €,
- Et les autres refacturation diverses (voirie, photocopies, chauffage...).

Remboursement de personnel

Indemnités journalières perçues dans le cadre des arrêts de travail (maladie, maternité...) : 30 000 €

Produits de gestion courante

Ce chapitre concerne les locations encaissées par la CCAVM pour un montant prévisionnel de 92 117 €, budget quasi stable entre 2021 et 2022.

Dotations et participations

En 2021 Le budget est tenu avec 960 996,79 € de réalisations, soit 74 %.

En 2022, le montant prévisionnel se porte à 1 030 642 € :

- la DGF et les allocations compensatrices diminuent légèrement d'environ 2 000 €,
- les subventions de fonctionnement augmentent en 2022 car prise en compte de la participation de l'Etat pour les cantines à 1 € pour 50 000 € et prise en compte des études PVD et prestations PSE financées à 100 % pour 60 000 €,
Les autres financements notamment CAF pour le financement des DSP, le financement de l'Etat pour la Maison France Services, département pour la participation HDS restent stables.
- les financements sur les postes augmentent entre 2021 et 2022 et concernent le poste de chef de projet PVD réalisé pour 2 mois en 2021 et prévu pour une année entière en 2022.

Produits exceptionnels

En 2021, on y retrouve l'indemnisation des sinistres des écoles de Prauthoy et Villegusien pour 187 000 €.

En 2022, sont répertoriés dans ce chapitre, le don attribué dans le cadre de l'acquisition de la Forge pour 50 000 € et l'indemnisation du sinistre de l'école de Vaux pour 120 000 €.

Ces recettes sont fléchées pour financer les dépenses correspondantes inscrites en investissement.

Recettes fiscales

Les réalisations 2021 se portent à 3 449 015 €, soit 99,61 %, dans la mesure où il n'y a pas eu de taxe de séjour perçue en 2021.

Le budget 2022 propose une augmentation des taux de fiscalité de 5 % auquel il faut ajouter l'augmentation naturelle des bases de 3,4 % et propose également une augmentation de la taxe GEMAPI de 25 000 €.

Ce qui porte le montant attendu à 3 654 557 €.

Les principaux programmes d'investissement :

PROGRAMME (en TTC)	Montant du programme	Financements attendus	fectva	Cout total du programme	financement (hors fectva)	Dépenses 2021	Dépenses 2022
PLUI -h	518 354	126 392	85 031	306 931	29%	97 778 €	162 472 €
Matériel informatique CCAVM, matériel de visio , renouvellement serveur, photocopieur API	67 110		3 663	63 447	0%	17 140 €	49 970 €
Licences serveur et JVS mutualisation	38 000	38 000		-	100%		38 000 €
Véhicules services (2)	25 000		4 101	20 899	0%		25 000 €
Equipement service bâtiment /voirie	29 365		4 817	24 548	0%	3231,66	26 133 €
Travaux centre technique+aire de lavage	50 589		8 299	42 290		7345,66	43 243 €
Travaux d'accessibilité	347 000	115 667	56 922	174 411	40%	8 097 €	80 000 €
Travaux Montsaugéon (petite cité de caractère)	420 000	245 000	68 897	106 103	70%	4 500 €	279 595 €
Vitrail de Chalancey	15 834	9 896	2 597	3 340	75%	15 834 €	
Eclairage lavoir et église de Chalancey - subv SDED	5 134			5 134	0%		5 134 €
Aménagement parking Halle de la santé	32 811		4 114	28 697	0%	25 081 €	7 730 €
Projet éco domaine - CIN	240 000	80 000	39 370	120 630	40%	11 826 €	31 362 €
Programme voirie communautaire 2021-2022	358 057	59 676	58 736	239 645	20%	218 057 €	140 000 €
Pont de Vaux et Rivière (fonds de concours communes)	106 000	42 500	8 858	54 642	48%		106 000 €
Signalétique voirie - groupement de commande balise	7 800	7 800			100%		7 800 €
captages prioritaires	233 596	163 517		70 079	70%	72 677 €	160 919 €
Etude inondation cusey	43 014			43 014	0%	12 867 €	30 147 €
Etude bassin de l'Aube	49 458	32 972		16 486	80%	38 862 €	10 596 €
Etude badin en Amont de Courcelles + travaux	407 540	237 732	66 853	102 955	70%	19 920 €	363 716 €
Travaux et aménagement centre de loisirs et micro crèches	85 217	28 867	13 979	42 371	41%	35 954 €	49 263 €
Construction salle de classe à Auberive	310 000	180 382	50 852	78 765	70%	236 467 €	40 132 €
Programme équipement informatique scolaire+ photocopieurs et vidéo proj	149 689	88 193	3 722	57 774	71%	7 533 €	142 156 €
ecole cantine de Longeau + Assainissement	710 000	355 000	116 468	238 532	60%	6 002 €	104 190 €
Remplacement chauffage école Enoms	153 200	51 067	25 131		40%	7 200 €	146 000 €
Réhabilitation école de Vaux Sous Aubigny -Etudes	110 000			110 000	0%	4 854 €	105 000 €
Sinistres écoles Villegusien/ Prauthoy/Vaux	362 592			362 592		2 400 €	360 192 €
Réhabilitation Maison de Courcelles	1 869 000	1 246 000	306 591	316 409	80%	359 678 €	1 075 000 €
TOTAL	6 744 359	3 108 661	929 000	2 629 695		1 213 303	3 589 750

Après déduction des travaux inscrits au budget 2022, il reste une réserve de 420 k€.

Intervention de Patricia Andriot : des choix seront à faire par la CCAVM sur les investissements stratégiques à réaliser.

Intervention Jean Miche RABIET : Il se prononcera contre le budget 2022 car n'est pas favorable à l'augmentation de fiscalité. Néanmoins, il félicite le Président pour les travaux menés ces dernier mois.

5.1 Approbation des comptes de gestion 2021

Arrivée de Charles CULBERT, Titulaire. Jean-Claude VOLOT, son suppléant, ne prend plus part au vote. Délibération 016-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Vu les comptes de gestion 2021 transmis par le Comptable du Trésor Public,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- APPROUVE les comptes de gestion 2021 suivants :

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

- o Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00
- o Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00
- o Budget annexe REOM 818-00
- o Budget annexe SPANC 804-00
- o Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00
- o Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00
- o Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00
- o Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00
- o Budget annexe La Croix Rouge II 865-00

- o Budget annexe Fromagerie Germain 875-00
- o Régie des transports scolaires 810-00

Vu les comptes de gestion 2021 transmis par le Comptable du Trésor Public,

**Le conseil communautaire
après en avoir délibéré :**

APPROUVE le compte de gestion 2021 suivant :

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	1	62	1

- o Budget principal CCAVM 800-00

- AUTORISE le Président, Monsieur AUBERTOT, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.2 Approbation des comptes administratifs 2021

Vu les comptes administratifs 2021 de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, lesquels sont en conformité avec les comptes de gestion 2021 transmis par le Comptable du Trésor Public,

**Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :**

- APPROUVE les comptes administratifs des budgets suivants :

Laurent Aubertot, Président, ne prend pas part au vote.

Délibération 017-22

- o Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	61	2

Délibération 018-22

- o Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	61	2

Délibération 019-22

- o Budget annexe REOM 818-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	61	2

Délibération 020-22

- o Budget annexe SPANC 804-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	61	2

Délibération 021-22

- o Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	61	2

Délibération 022-22

- o Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	61	2

Délibération 023-22

o Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	61	2

Délibération 024-22

o Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	61	2

Délibération 025-22

o Budget annexe La Croix Rouge II 865-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	61	2

Délibération 026-22

o Budget annexe Fromagerie Germain 875-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	61	2

Délibération 027-22

o Régie des transports scolaires 810-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	61	2

Délibération 028-22

o Budget principal CCAVM 800-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
63	0	61	2

- AUTORISE le Vice - Président, Monsieur Patrice PARISEL, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.3 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 – Budget principal 800-00

Délibération 029-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget principal 800-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	193 149,27 €		-528 770,90 €	-335 621,63 €	1 363 548,00 € 993 105,00 €	-370 443,00 €	-706 064,63 €
FONCT	2 960 114,68 €	358 423,73 €	183 555,96 €	2 785 246,91 €			2 785 246,91 €

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		2785 246,91 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		706 064,63 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		2079 182,28 €
Total affecté au c/ 1068 :		706 064,63 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		
Déficit à reporter (ligne 002)		
Pour information :		
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)		
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)		335 621,63 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.4 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 – Budget SPANC 804-00

Délibération 030-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC 804-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2020		2021	DE L'EXERCICE	2021	REALISER	COMPTE POUR
				2021			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
					0,00 €		
FONCT	8 270,98 €	0,00 €	-28,16 €	8 242,82 €			8 242,82 €

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021		8 242,82 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		-
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		8 242,82 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021		
Déficit à reporter (ligne 002)		
Pour information :		
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)		
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)		

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.5 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 – Budget REOM B818-00

Délibération 031-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget annexe REOM 818-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2020		2021	DE L'EXERCICE	2021	REALISER	COMPTE POUR
				2021			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST							
FONCT	9 710,52 €		-1 165,81 €	8 544,71 €			8 544,71 €

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							8 544,71 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							8 544,71 €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.6 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 – Budget Ferme Thérapeutique B809-00

Délibération 032-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget annexe Ferme Thérapeutique 809-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2020		2021	DE L'EXERCICE	2021	REALISER	COMPTE POUR
				2021			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-95 590,62 €		82 356,10 €	-13 234,52 €		0,00 €	-13 234,52 €
FONCT	126 608,77 €	80 590,62 €	45 549,20 €	91 567,35 €			91 567,35 €

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							91 567,35 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							13 234,52
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							78 332,83 €
Total affecté au c/ 1068 :							13 234,52 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							13 234,52 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.7 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 – Budget annexe Friche industrielle de Vaillant B840-00

Délibération 033-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget annexe Friche industrielle de Vaillant – 840-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2020		2021	DE L'EXERCICE	2021	REALISER	COMPTE POUR
				2021			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	8 433,15 €		1 611,40 €	10 044,55 €		0,00 €	10 044,55 €
FONCT	-71 234,52 €	0,00 €	-7 626,32 €	-78 860,84 €			-78 860,84 €

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							- €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							
Déficit à reporter (ligne 002)							78 860,84 €
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							10 044,55 €
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.8 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 – Budget annexe Pôle commercial d'Auberive B835-00

Délibération 034-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
---------	--------	------	------------

Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais

64	0	62	2
----	---	----	---

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget annexe Pôle commercial d'Auberive 835-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2020	LA SI	L'EXERCICE 2021	CUMULE DE L'EXERCICE 2021	REALISER 2021	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-27 160,60 €		-1 640,46 €	-28 801,06 €		0,00 €	-28 801,06 €
FONCT	-467,32 €		-19,61 €	-486,93 €			-486,93 €

**Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :**

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021					
Affectation obligatoire :					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					-
Solde disponible affecté comme suit :					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)					- €
Total affecté au c/ 1068 :					- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021					
Déficit à reporter (ligne 002)					486,93 €
<i>Pour information :</i>					
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)					
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)					28 801,06 €

-AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.9 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 – Budget Casernes Gendarmeries B864-00

Délibération 035-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget annexe Casernes Gendarmeries 864-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2020	LA SI	L'EXERCICE 2021	CUMULE DE L'EXERCICE 2021	REALISER 2021	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-15 716,41 €		7 230,49 €	-8 485,92 €	-250 000,00 €	150 000,00 €	141 514,08 €
FONCT	52 046,67 €	49 616,41 €	19 806,33 €	22 236,59 €	400 000,00 €		22 236,59 €

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							22 236,59 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							22 236,59 €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							8 485,92 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.10 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 – Budget annexe La Croix Rouge B865-00

Délibération 036-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget annexe La Croix Rouge II – 865-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2020		2021	DE L'EXERCICE	2021	REALISER	COMPTE POUR
				2021			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-11 081,52 €		547,30 €	-10 534,22 €		0,00 €	-10 534,22 €
FONCT	6 815,47 €	6 815,47 €	6 514,49 €	6 514,49 €			6 514,49 €

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							6 514,49 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							6 514,49
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							- €
Total affecté au c/ 1068 :							6 514,49 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							10 534,22 €

- AUTORISER le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.11 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 – Budget annexe Fromagerie Germain B875-00

Délibération 037-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
---------	--------	------	------------

Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais

64	0	62	2
----	---	----	---

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2020	LA SI	L'EXERCICE 2021	CUMULE DE L'EXERCICE 2021	REALISER 2021	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	91 143,85 €		-32 444,44 €	58 699,41 €	-97 917,00 €	-97 917,00 €	-39 217,59 €
FONCT	-24 894,15 €	0,00 €	-2 731,66 €	-27 625,81 €			-27 625,81 €

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							- €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021							
Déficit à reporter (ligne 002)							27 625,81 €
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							58 699,41 €
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.12 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 – Budget Régie des transports scolaires B810-00

Délibération 038-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Après avoir entendu le compte administratif 2021 du budget de la régie des transports 810-00 scolaires statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2020	LA SI	L'EXERCICE 2021	CUMULE DE L'EXERCICE 2021	REALISER 2021	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	335 454,45 €		-103 160,11 €	232 294,34 €	-2 556,00 €	-2 556,00 €	229 738,34 €
FONCT	127 876,14 €	0,00 €	-45 843,09 €	82 033,05 €	0,00 €		82 033,05 €

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021					82 033,05 €
Affectation obligatoire :					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					-
Solde disponible affecté comme suit :					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)					82 033,05 €
Total affecté au c/ 1068 :					- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021					
Déficit à reporter (ligne 002)					
<i>Pour information :</i>					
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)					232 294,34 €
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)					

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.13 Vote des taux de la fiscalité locale- année 2022

Délibération 039-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	24	39	1

Vu l'exposé du Président, précisant que le budget primitif 2022 propose une augmentation des taux de fiscalité de 5 % par rapport à 2021, et une augmentation du produit de la taxe GEMAPI de 25 000 € par rapport à 2021

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2022 comme suit :
 - Foncier bâti : 13.82%
 - Foncier non bâti : 20.02%
 - CFE : 12.34%
 - Le taux de la fiscalité professionnelle de zone est fixé à 17,31 %.
 - Le produit de la taxe GEMAPI est fixé à 60 000 €

- AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Pour mémoire, les taux 2021 étaient fixés comme suit :

- Foncier bâti : 13.16%
- Foncier non bâti : 19.07%
- CFE : 11.75%

5.14 Vote des budgets primitifs 2022

Vu la présentation des budgets primitifs 2022,
Vu l'avis de la Commission des finances en date du 31 mars 2022,

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour :

- VOTER les budgets primitifs 2022 suivants :

Délibération 040-22

o Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Délibération 041-22

o Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00

Votants	Contre	Pour	Abstention

64	0	62	2
----	---	----	---

Délibération 042-22

o Budget annexe REOM 818-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Délibération 043-22

o Budget annexe SPANC 804-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Délibération 044-22

o Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Délibération 045-22

o Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Délibération 046-22

o Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Délibération 047-22

o Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Délibération 048-22

o Budget annexe La Croix Rouge II 865-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Délibération 049-22

o Budget annexe Fromagerie Germain 875-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Délibération 050-22

o Régie des transports scolaires 810-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	62	2

Délibération 051-22

o Budget principal CCAVM 800-00

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	16	43	5

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.15 Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57Délibération 052-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
<i>Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugéonnais</i>			

64	0	64	0
----	---	----	---

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 et conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT une faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre est autorisée (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Au-delà du plafond de 7.5%, une décision modificative sera votée par l'assemblée délibérante. Les certificats de fongibilité assimilés à des virements de crédits entre chapitres seront transmis au contrôle de légalité ainsi qu'au comptable public et feront l'objet d'un suivi dans le bon respect de la limite maximum autorisée par l'assemblée délibérante.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5.16 Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement au prorata temporis pour les budgets ayant adopté la nomenclature M57

Délibération 053-22

Votants	Contre	Pour	Abstention
64	0	64	0

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. En effet, conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 et 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que l'amortissement des subventions d'équipement sont considérés comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Par ailleurs, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens sauf exceptions, conformément aux articles R2321-1 et 2312-1 du CGCT.

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation ou d'une subvention d'équipement au prorata temporis.

Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la CCAVM calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1^{er} janvier N + 1.

L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la collectivité, à savoir jour + 1.

Ce changement de méthode comptable s'appliquerait de manière progressive et ne concernerait que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2022, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

Pour finir, concernant les biens de faible valeur, la méthode d'amortissement linéaire reste inchangée et l'amortissement s'effectuera en une seule fois au 1^{er} janvier N+1.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE la méthode d'amortissement au prorata temporis à compter du 1^{er} janvier 2022 pour chaque catégorie d'immobilisation et de subventions d'équipement versées,
- RAPPELE que le seuil des biens de faible valeur reste fixé à 750€ et PRECISER que l'amortissement de ces biens s'effectuera de manière linéaire en une seule fois au 1^{er} janvier N+1 suivant l'année d'acquisition du bien,
- FIXE les durées d'amortissements par catégorie de biens et de subventions comme suit :

<u>Immobilisations incorporelles</u>	
Logiciels	3 ans
Etudes et frais d'insertion	5 ans

<u>Immobilisations corporelles</u>	
Voitures	7 ans
Véhicules d'occasion (supérieur à 10 ans)	1 an
Camions et véhicules industriels, matériel et outillage de voirie	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique	6 ans
Jeux extérieurs	6 ans
Coffre-fort	25 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Equipement de garage et ateliers	12 ans
Equipement des cuisines	12 ans
Equipement sportifs	12 ans
Installations de voirie	25 ans
Plantations	15 ans
Autre agencements et aménagements de terrains	20 ans
Construction sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construcution
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	18 ans
Immeuble de rapport	30 ans
Immeuble industriel	30 ans
Livres et ouvrages bibliothèques, médiathèques, scolaires (1ère acquisition)	5 ans

<u>Subventions</u>	
Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	Maximum 5 ans
Subventions finançant des biens immobiliers ou des installations	Maximum 15 ans

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

6 QUESTIONS DIVERSES

A Le Montsaigeonnais, le 03/05/.2022

Le Président, Laurent AUBERTOT,

